

Les excursions du bail commercial

#actualités

#baux commerciaux

#principes

Référence : CIA-17781-003

Durée : 1 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Cette formation a pour objectif de vous donner, de manière interactive et dynamique avec des exemples concrets, les clés pour maîtriser le statut des baux commerciaux : comprendre les mécanismes fondamentaux qui vous permettront de négocier et gérer les baux dans les meilleures conditions.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Structurer vos connaissances en y intégrant les dernières actualités
- Identifier les points de vigilance pour sécuriser vos dossiers et prévenir le risque de contentieux
- Améliorer la rentabilité d'un patrimoine immobilier loué à bail commercial
- Optimiser la gestion des baux

Programme de la formation



I. La réforme Pinel du 18 juin 2014

- A. Les conventions dérogatoires au statut
- B. Les clauses réputées non écrites
- C. Le congé du locataire
- D. Les nouveaux indices de référence
- E. Le lissage des hausses de loyer
- F. L'inventaire des charges et impôts
- G. Le droit de préemption du locataire

II. Les grands principes

- A. La déspécialisation
- B. La révision
- C. La cession
- D. La sous-location
- E. Le départ anticipé du locataire
- F. Le droit au renouvellement
- G. Les procédures de renouvellement
- H. Le loyer du bail renouvelé
- I. Le refus de renouvellement
- J. La clause résolutoire

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Connaissance générale du statut des baux commerciaux

Les points forts de la formation

- Formation intégrant l'actualité législative et jurisprudentielle
- Présentation des problématiques essentielles
- Audit du bail

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Tour de table
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 50 participants formés en 2024
- 251 questions écrites sur 2024
- 1620 questions orales en 2024

Notre intervenant

Serge du BOISLOUVEAU

Juriste consultant au CRIDON OUEST
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE)

Domaines d'intervention :

- Droit commercial
- Baux commerciaux
- Fonds de commerce
- Droit du travail

